

# Bernard De Vos, poil à gratter nécessaire

POLÉMIQUE Le délégué général aux droits de l'enfant pris à partie par le MR pour ses prises de position

Il craignait de n'avoir que dix minutes, il a finalement pu s'étendre à l'envi. Bernard De Vos, le fougueux délégué général aux droits de l'enfant, présentait ce mercredi devant le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles son rapport annuel. S'en est suivie une longue séance de questions-réponses « constructive », selon l'intéressé, mais au cours de laquelle il a essuyé les foudres du député MR Alain Destexhe et de sa cheffe de groupe Françoise Bertieaux. En cause, un contentieux remontant à cet été. Bernard Devos avait alors rattaché la radicalisation des jeunes à une problématique socio-économique plutôt que religieuse. Pour les bleus, le délégué sortait de son rôle – Alain Destexhe invoquait le

« devoir de réserve » de sa fonction – et, pire, il récidive avec la publication de la version vulgarisée de son rapport, à destination des ados.

« Parfois, ça fait mal »

« Dans la brochure, il explique clairement aux jeunes qu'on peut pratiquer un islam radical, s'insurge Françoise Bertieaux. Ce n'est pas son rôle ! En victimisant les radicalisés comme il le fait, il excuse les auteurs d'attentats. Je ne préfère pas parler de devoir de réserve, le délégué a un droit absolu de dénonciation – un devoir, même – de ce qui peut faire du mal aux enfants. Mais là, il met en avant ses opinions alors que sa voix engage le gouvernement. »

Le gouvernement – justement – s'est empressé de prendre sa défense, par la voix du ministre en charge de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane : « Je ne vois rien qui engagerait la responsabilité du gouvernement. Bernard De Vos est un poil à gratter. Il n'a pas toujours été tendre avec mon administration, parfois ça fait mal, mais il fait un boulot remarquable et cela nous a permis d'avancer. »

Mais y a-t-il une limite qui a été ou pourrait être franchie ?

Le délégué général aux droits de l'enfant, comme le centre inter-fédéral pour l'égalité des chances (Unia) ou le médiateur fédéral, est une institution publique mais indépendante. S'il est rattaché au gouvernement, il n'a pas de compte à rendre au sens de lien hiérarchique. Le

terme de « devoir de réserve », revendiqué par Alain Destexhe, apparaît bien dans le décret qui instaure la fonction de délégué général aux droits de l'enfant. Mais le texte « laisse un péri-

mètre très large au délégué qui "bénéficie de la liberté d'action et d'expression nécessaire à l'exercice de sa mission" et "agit en toute indépendance", relève le politologue Pierre Vercauteren (UCL Mons). Son propos, tant sur la radicalisation que dans la partie du rapport incriminée, est assez général. On peut lui reprocher de ne pas être assez prudent dans la formulation, mais de là à dire qu'il outrepassa son rôle, non. C'est surtout dommage de polémiquer plutôt que de dé-

battre de la question de fond... »

Pour Edouard Delruelle, qui a longtemps porté la casquette de directeur du centre inter-fédéral pour l'égalité des chances, il s'agit d'éviter de se montrer purement partisan : avancer des propos argumentés et qui re-

posent sur des cas réels. Du reste, « chacun est ici dans son rôle : le délégué en formulant des analyses, le MR en défendant son point de vue. C'est le jeu démocratique ».

« La limite de sa fonction, c'est d'agir pour la protection des droits de l'enfant, observe un responsable d'une institution similaire. Formuler une analyse sur l'origine du radicalisme – en particulier à partir de dossiers concrets qu'il connaît – permet de mieux comprendre le phénomène et, au final, de protéger ces enfants. Il est important de le laisser réfléchir, émettre des hypothèses et même éventuellement se tromper. Il est aussi payé pour ne pas être toujours prudent. » ■

L.K.